Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 029-212900252-20260914-DCM_2026_50-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE CAST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 14 septembre 2026, à 20h30, le conseil municipal de CAST, légalement convoqué le 9 septembre 2026, s'est réuni en la mairie de Cast, sous la présidence de Monsieur Jacques GOUEROU, Maire de CAST.

Etaient présent(e)s : M. GOUEROU Jacques, Mme. ARZUL Emilie, Mme. CARIOU Danielle, M. CARIOU Pascal, Mme. CHABERT Audrey, M. CONTANT Alexandre, M. LE VISAGE Rémy, M. Clément LE PAGE, M. Maurice JACQ, Mme. MANACH Hélène, M. Gwendal MOLAC, Mme. LE BERRE Laurence, Mme. QUERRIEL Stéphanie, M. RANNOU André, Mme. LARVOL Isabelle, M. HASCOET Ronan.

Absent(e)s et excusé(e)s : Mme. Fanny CELTON, Mme. HASCOET Yvanne, M. CARIOU Florian

Procurations : Mme. Fanny CELTON donne pouvoir à Mme. Laurence LE BERRE, Mme. HASCOET Yvanne donne pouvoir à Mme. Stéphanie QUERRIEL, M. CARIOU Florian donne pouvoir à M. Pascal CARIOU.

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre CONTANT.

DCM 2026-50 : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le renouvellement des conseils municipaux implique, pour les communes de 1 000 habitants et plus, l'adoption d'un règlement intérieur.

À ce titre, l'article L. 2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que le conseil municipal doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Ce délai de six mois court à compter de la date d'installation du conseil municipal soit le 20 septembre 2026.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOPTE le règlement intérieur du Conseil Municipal transmis en annexe de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE
Jacques GOUEROU